Cote
FRC
9023

LE VŒU
D'UN PATRIOTE,

Chevalier de Saint-Louis, Colonel d'Infanterie.

Md W 18053

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LE VŒU D'UN PATRIOTE,

Chevalier de S. Louis, Colonel d'Infanterie.

L'EUROPE entière jette dans ce moment ci ſur la France un regard de curioſité, d'intérêt, & peut-être de reſpect. Le Français lui-même étonné ne ſe reconnoît plus. Du ſommeil de mort, dans lequel la main du Temps, & celle du Deſpotiſme, mille fois plus cruelle encore, le tenoient enſeveli, il va paſſer à une nouvelle vie, il va ſe réveiller enfin à la voix bienfaiſante & paternelle de LOUIS XVI.

Déſormais, dit ce vertueux Prince, je veux être le Roi, non d'un Peuple d'eſclaves, mais d'un Peuple heureux & libre.

Non, jamais les annales de la Nation n'ont préſenté une époque auſſi importante. La régénération d'un grand Empire

eſt offerte par le Souverain lui-même ; qui, ſupérieur au calcul d'une politique ordinaire, & au-deſſus du vulgaire des Monarques, a ſu, dans ſa juſtice, peſer ſes droits & ceux de tous.

Cendres chéries & reſpectées de Charlemagne, de Saint-Louis, de Louis XII, & du bon Henri ! Si du fond des tombeaux qui vous renferment, il vous étoit poſſible de prendre part à ce qui ſe paſſe ſur cette terre que votre préſence, hélas ! trop courte, a honorée & conſolée, vous verriez en Louis un digne héritier de votre Trône & de vos vertus, & vous reconnoîtriez dans Necker ces vues ſublimes & pleines d'équité des Suger, des d'Amboiſe & des Sully. Quel tribut de reſpect, de dévouement & d'attachement n'avons-nous donc pas à offrir au meilleur des Rois ? Quelle confiance ne devons-nous pas avoir dans le Miniſtre-Reſtaurateur qu'il honore de la ſienne ! Mais ſi nous voyons luire ſur la France l'aurore du bonheur ; ſi nous voyons approcher le moment où les brouil-

lards épais de l'ignorance & des antiques préjugés vont disparoître, ne nous dissimulons pas les obstacles que les intérêts particuliers, l'esprit de Corps, la basse & inepte jalousie doivent y apporter. Déjà même la Discorde a levé son étendard meurtrier ; déjà sous ses drapeaux s'enrôle à l'envi la vile soldatesque des gens vicieux de tous les Ordres, auxquels les abus sont chers, qui, seuls satisfaits de la misère publique qui les alimente, desireroient que les maux, auxquels on veut remédier, fussent plus grands encore.

Tiers-État, portion nombreuse & sacrée de la Nation, sans laquelle elle n'existeroit pas ; Citoyens, qui devez au hazard l'avantage d'une illustre naissance ; & vous, Ministres des Autels, oublierez-vous tous l'honneur que vous avez d'être Français ? Pourrez-vous méconnoître les devoirs que ce nom auguste vous impose ? Et lorsque la Patrie en larmes vous demande des secours, serez-vous assez barbares pour lui enfoncer un poignard dans le sein ? Tel

ſeroit, je ne crains pas de le dire, le fruit amer de vos diviſions; tel ſeroit l'épouvantable réſultat de la brigue, de la haine & de l'orgueil combinés enſemble.

Mais à ces mots, j'entends le Noble s'écrier : Seroit-on criminel pour revendiquer des droits que tant de ſiècles ont conſacrés? Seroit-on criminel, dira l'Homme d'Egliſe, pour empêcher que des privilèges auxquels la Religion a appoſé ſon ſceau reſpectable, ſoient anéantis? Seroit-on criminel, dira d'un ton plus modeſte le ſimple Plébéïen, pour réclamer des droits impreſcriptibles, ceux de la raiſon & de l'humanité? Non certes, on n'eſt point coupable, quand l'objet d'une réclamation eſt légitime; mais combien ne l'eſt-on pas, ſi la baſe ſur laquelle on s'appuie eſt vicieuſe? Se faire un bouclier d'erreurs anciennes, d'uſurpations entaſſées les unes ſur les autres, mais dont un long uſage n'a pu anéantir ni purifier la ſource, c'eſt inſulter à la raiſon éclairée de notre ſiècle; c'eſt violer les principes de l'équité & de la bonne foi.

François Ier, ce Roi valeureux & instruit, eut besoin du secours du Clergé de France. Mécontent des obstacles & de la lenteur que cet Ordre apportoit à l'exécution de ses desirs, il crut à propos de lui donner le conseil salutaire *de ne point entrer en marchandises avec lui, qui avoit les moyens de le réduire à la raison.*

La Nation assemblée, probablement ne s'énoncera point ainsi ; mais elle dira au Clergé :

« Les droits qui vous sont si chers, auxquels vous tenez tant, sont de deux sortes ; les uns honorifiques, les autres utiles. La primitive Eglise, humble & modeste, pratiquoit & prêchoit la morale des Apôtres. Depuis vous avez joint à ces vertus premières, peut-être trop délaissées, des titres fastueux ; vous vous êtes environnés de ce que le luxe a de plus éclatant. Le cérémonial imposant qui décore vos fonctions, vous identifie, en quelque sorte, au culte que l'on rend à la Divinité ; mais les hommages

» que la piété apporta de tout temps au
» pied des Autels, ne vous suffirent pas.
» Vous ne vous êtes point regardés comme
» étrangers aux Affaires de l'Empire ; bien-
» tôt on vous a vu quitter les Temples
» du Seigneur pour la Cour des Rois, la
» chaire de vérité pour le séjour de l'in-
» trigue & du mensonge ; enfin votre
» orgueil, se développant tout entier, pro-
» nonça que vous étiez, dans ce vaste
» Royaume, L'ORDRE PAR EXCELLENCE,
» LE PREMIER de tous. Mais le moment de
» la justice est arrivé, la nuit de l'erreur
» va se dissiper ; le monstrueux édifice que,
» depuis tant de siècles, construisit l'igno-
» rance, sous la direction de la vanité,
» va s'écrouler pour toujours.

» Soyez désormais ce que vous devez
» être, Prêtres du Seigneur. Qu'une vie
» sans tâche & sans scandale ; qu'un atta-
» chement exact à vos devoirs, aux dogmes
» saints que vous enseignez, vous méritent
» la plus flatteuse de toutes les distinc-
» tions ; celle qu'on ne refusa jamais au

» mérite & à la vertu. C'eſt à ce titre ſeul
» que vous pouvez prétendre à être le
» premier Ordre : c'eſt à ce titre ſeul que
» je puis conſentir à vous laiſſer jouir de
» vos prérogatives honorifiques.

» Quant à vos droits utiles, à ces pré-
» tendues immunités, dont juſqu'à préſent
» vous avez ſu vous faire un bouclier
» pour garantir de toute atteinte vos im-
» menſes poſſeſſions, je dois à la juſtice,
» au bonheur d'un grand Peuple, leur
» anéantiſſement entier. Jamais, non ja-
» mais, il n'exiſta une loi générale qui ait
» affranchi vos biens du droit commun,
» & qui les ait garanti pour toujours de
» toute impoſition (1). Si un de nos Rois
» eût fait cette loi abſurde, il auroit outre-
» paſſé ſon pouvoir, & ma voix le dé-
» mentiroit aujourd'hui. Si vous penſez y
» ſuppléer par des loix particulières, elles
» n'ont exiſtées que pour quelques Egliſes;

(1) Voyez à la fin de cet Ouvrage l'Extrait du Diſcours du Connétable du Gueſclin au Roi Charles V, en 1371.

» mais des égards religieux ne furent point
» des droits ; & ſi un privilège auſſi odieux
» exiſtoit, il deviendroit ſans effet. Le
» bien de tous, préférable à celui d'un
» certain nombre, feroit de ſa deſtruction
» une néceſſité abſolue.

» Clergé de France, ne vous abuſez
» pas. Vos propriétés émanent, ou du do-
» maine de nos Rois, ou de dons faits par
» leurs vaſſaux. Les Rois n'ont pu vous
» tranſmettre ce qui n'étoit pas à eux.
» Leurs Feudataires, en vous donnant
» leurs biens, n'ont pu les affranchir des
» charges auxquelles ils étoient aſſujettis ;
» & le *Don gratuit*, dont le nom ſeul eſt
» une offenſe, & la quotité une dériſion,
» ne ſauroit repréſenter les contributions
» réelles, ordinaires & extraordinaires que
» vous avez ſupportées pendant près de
» onze ſiècles. Vous ne pouvez diſconvenir
» que vos impoſitions ne fuſſent de la
» même nature que celles des Laïcs.
» Comme eux, vous étiez obligés de porter
» le poids des charges publiques, de faire,

» ſoit par vous ou vos vaſſaux, un ſervice
» militaire. Vos perſonnes payoient la ca-
» pitation, vos fiefs les frais de la guerre,
» vos rotures le cens ; vous étiez ſoumis à
» des dons annuels, aux précaires, au
» droit de gîte ; cette offrande, alors, étoit-
» elle *gratuite ?* Non ; mais la condition
» inhérente *au titre de vos propriétés.*

» Faut-il vous dire qu'en 1535, Fran-
» çois Ier, par le conſeil du Cardinal
» Duprat, exigea le tiers du revenu des
» Evêchés, & la moitié de celui de tous
» les bénéfices de ſon Royaume ? Que ce
» Prince déclara, dans les lettres-patentes
» données à ce ſujet, qu'il *n'entendoit*
» *point toucher au revenu ſpirituel des Ec-*
» *cléſiaſtiques, mais ſeulement au temporel,*
» *lequel, hors de leurs mains, ſeroit tenu*
» *par d'autres obligés de rendre ſervice pour*
» *la qualité de leurs fiefs, & prendre les*
» *armes pour ſecourir le Royaume ;* & que
» dès le mois de mai ſuivant, ce Prince
» fit ſaiſir les biens eccléſiaſtiques, & qu'il
» donna l'ordre le plus exprès d'y com-

» prendre tout ce qui étoit de l'ancien do-
» maine de la Couronne.

» Vous n'osâtes point, à cette époque,
» apporter une réſiſtance aux volontés &
» aux droits du Souverain ; réſiſtance qui
» eût entraîné votre ruine ; mais vous ſup-
» pliâtes le Roi d'accorder la main-levée
» de votre temporel, & d'agréer l'offre de
» trois décimes, qu'il vous plut qualifier
» de *Don gratuit.*

» Aujourd'hui vos richeſſes ſont parve-
» nues à un accroiſſement immenſe, vos
» fortunes particulières contribuent à l'in-
» fortune générale ; & lorſque la misère
» publique eſt à ſon comble, que les beſoins
» du Gouvernement n'ont jamais été ni
» ſi grands, ni ſi preſſans, une aumône de
» onze millions, vous racheteroit des ving-
» tièmes, de la taille, de la capitation &
» de la corvée ! L'Etat paye en contri-
» butions plus de cinq cents ſoixante mil-
» lions ; & l'Ordre qui poſsède le tiers des
» biens-fonds qu'il renferme, accorderoit
» généreuſement onze millions, ou quel-
» ques millions de plus !

» Clergé de France, rappellez-vous les
» vertus de votre état ; rappelez-vous cette
» loi immuable de la Nature, qui ne veut
» point que le bien de l'un faſſe le mal de
» l'autre. Tendez une main propice que
» vous avez refuſée trop long-temps à des
» frères à qui vous devez ſecours & recon-
» noiſſance ; dites : Nous ſommes tous fils
» d'un même père ; la Patrie eſt notre mère
» commune ; ils ont beſoin de nous, cou-
» rons les ſoulager : dites que vous renoncez
» pour toujours à ces prérogatives utiles
» qui ont grévé, juſqu'à préſent, la partie
» la plus nombreuſe & la plus pauvre de
» cet Empire ; alors de toutes parts s'éle-
» vera, en votre faveur, un concert de
» louanges & de bénédictions ; & ſi votre
» revenu éprouve quelque diminution,
» vous en ſerez dédommagés par le tribut
» de reſpect & d'eſtime que l'on vous
» rendra unanimement.

» Mais, Eccléſiaſtiques de tous les rangs,
» ſi trop d'attachement *à des biens périſ-*
» *ſables*, & trop peu d'amour pour vos

» Concitoyens ; vous dictoient une réso-
» lution contraire, craignez que le flam-
» beau de l'inſtruction à la main, je ne
» deſcende dans vos labyrinthes ténébreux,
» & que je ne montre, dans leur éclat,
» des vérités que vous y tenez cachées
» avec tant de précaution.

» Et vous, NOBLESSE FRANÇAISE, ſi
» vous avez reçu de vos Aïeux un nom
» recommandable, un rang élevé, n'ou-
» bliez pas que vous devez à leurs vertus
» ces témoignages éclatans des bontés de
» nos Rois & de la reconnoiſſance de la
» Patrie. Marchez donc ſur de ſi nobles
» traces ; comme eux, ſoyez au dehors
» la terreur de l'ennemi, & au dedans
» l'appui des malheureux. Qu'un orgueil
» peu réfléchi ; qu'un intérêt pécuniaire,
» indigne de vous, n'apportent pas un
» obſtacle honteux au bien public. Aban-
» donnez ces vieilles chimères, enfans
» difformes & barbares de l'hydre féodale,
» & qui ne peuvent rappeller, à l'homme
» inſtruit, que des idées d'uſurpation &

» un ſyſtême oppreſſeur. Oui ! l'équité ;
» votre dignité même, vous interdiſent de
» vous faire un ſort privé & meilleur dans
» une calamité générale.

» Le ſacrifice de votre vie eſt peu pour
» vous, alors que l'honneur l'exige. Animée
» de ce ſentiment ſublime, comment
» pourriez-vous refuſer une légère portion
» de vos biens à l'Etat en péril & à vos
» frères malheureux ? Songez, Gentils-
» hommes qui m'écoutez, qu'aujourd'hui
» vous pouvez devenir les Bienfaiteurs de
» la Nation, & que demain peut-être
» vous en ſeriez infructueuſement les
» Tyrans.

» Famille nombreuſe & qui m'êtes chère,
» TIERS ÉTAT ; long-temps vous portâtes
» ſeul un fardeau au-deſſus de vos forces ;
» maintenant on s'empreſſe à vous ſou-
» lager. Vous trouvez des Protecteurs juſ-
» qu'au ſein des honneurs & de l'opu-
» lence. Ainſi qu'un père tendre appelle à
» lui des enfans qui lui ſont chers, de
» même votre Souverain ne dédaigne pas

» de s'entourer de vous, de vous demander
» des conseils. Un moment aussi beau doit
» faire disparoître le souvenir cruel de ces
» siècles d'humiliation, temps malheureux
» où vous n'aviez pour vous que vos
» larmes & votre désespoir ; mais il vous
» impose des devoirs que vous ne pouvez
» méconnoître.

» Faites paroître pour un Monarque
» Patriote une reconnoissance sans bornes
» & une assistance qui l'égale. Ayez pour
» le Clergé & la Noblesse les égards &
» la déférence dus à des Ordres distingués.
» Montrez, dans votre conduite, cet
» esprit de modération & de paix qui doit
» présider à l'examen des grands intérêts
» qui vont être traités. Ecartez loin de
» vous les perfides conseils de la haine &
» de l'envie ; que vos demandes soient
» toujours marquées au sceau de la justice.
» Parlez, avec une noble & sainte har-
» diesse, le langage de la vérité ; elle doit
» seule se faire entendre dans cette au-
» guste Assemblée. Mais si la Discorde,

» cette

» cette Divinité infernale, répandoit parmi
» vous ſon poiſon infect, ralliez-vous tou-
» jours au mot ſacré de Patrie & de Bien
» Public. »

C'eſt ainſi que s'exprimera le Tribunal Suprême de la Nation. Alors quel ſera le Français dont le cœur de glace réſiſtera à de pareils accens ? L'enthouſiaſme le plus vrai, ces élans ſi précieux d'une ame honnête attachée à ſon Roi, à ſon Pays & aux Siens, vont remplacer déſormais ce monſtre épouvantable inconnu à nos Ancêtres, accueilli depuis avec tant d'empreſſement, L'INFAME EGOÏSME ; il n'y aura plus qu'un vœu pour faire le bien, qu'un vœu pour fuir le mal ; mais quelle profondeur de lumières ? Quelles vues ſaines ? Combien de ſageſſe ne faudra-t'il pas pour ſonder la plaie de l'Etat, & y apporter un remède ſalutaire ?

Provinces, qui compoſez ce grand Royaume, vous qui gémiſſez ſous le poids énorme des abus de tous genres, le moment actuel va décider votre ſort ; les

Repréſentans que vous allez vous donner feront ou le bonheur, ou le malheur de la France. Que le choix de vos Députés porte uniquement ſur ces mâles enfans de la Vérité, inacceſſibles par état, par goût, & par habitude, à la ſéduction. Il eſt encore des Charoſt, des Beauveau, des d'Harcourt, des du Châtelet, des Mortemart, des Briſſac.... Mais ſongez que de tels hommes ſont auſſi rares que précieux.

Le Clergé vous offre des gens inſtruits & reſpectables; mais ſcrutez, avec l'attention la plus exacte, les mœurs & les vues ſecrètes de ceux ſur leſquels vous pourrez jetter les yeux.

Le Tiers Etat vous préſente de plus grandes reſſources; mais écartez de vous ces eſprits chauds & turbulens, qui, plus propres à allumer un incendie qu'à l'éteindre, conviendroient ſi peu aux circonſtances actuelles. Sans doute il renferme dans ſon ſein des Citoyens ſages, éclairés, fermes, d'une probité intacte, qu'une lueur paſſagère de vanité & des mou-

vemens d'ambition ne ſauroient égarer.

Provinces, voilà les hommes qu'il vous faut, tels doivent être vos Députés.

EXTRAIT d'un Entretien entre Charles V, Roi de France, & le Connétable Dugueſclin, ſur la difficulté de trouver de l'argent pour le payement des Troupes.

Année 1371.

Tiré de l'Hiſtoire de Bertrand Dugueſclin, par M. Guyard de Berville, deux volumes in-12, *imprimée à Paris, chez de Hanſy, en* 1772, *avec Approbation & Privilège du Roi, tome II, page* 260.

» IL faudra pourtant en trouver, dit le Connétable; car, Sire, il n'y a pas lieu de penſer à faire des levées, ni à maintenir les gens de guerre dans la diſcipline ſans argent; le ſervice ſe fait mal, & on fait autant de voleurs que l'on a de ſoldats, ſans avoir le droit de les châtier, parce qu'il faut qu'ils vivent, & que l'humanité ne permet pas de punir un homme qui cherche à ne point mourir de faim. Dès à préſent, dit le Roi,

je puis vous faire donner *vingt mille francs*. Eh ! grand Dieu, reprit Dugueſclin, *vingt mille francs*, il n'y en auroit pas, Sire, pour un déjeûner. L'état où je vois vos affaires me jette dans le dernier étonnement ; je ne conçois pas comment il eſt poſſible qu'un Roi ſi ſage & ſi puiſſant ſe trouve ſans argent, pendant que ſes Peuples lui payent des tributs immenſes, & je ſuis très-perſuadé qu'il n'entre pas dans vos coffres la dixième partie des deniers qui ſe lèvent ; il ſeroit bien mieux, Sire, de ſupprimer ces ſubſides exceſſifs, & de mettre le pauvre Peuple en état de vivre plus commodément : & s'il plaiſoit à Votre Majeſté de m'en donner l'autorité & la commiſſion, je lui promets que ſes coffres ſeroient bientôt pleins. Je n'ai beſoin, pour cela, que d'en demander aux Officiers de vos Finances, & de leur faire rendre bon compte de leur geſtion.

Mais, Sire, il y a un article eſſentiel auquel Votre Majeſté ne penſe peut-être pas ; c'eſt celui des Gens d'Egliſe. Quel droit ont-ils pour ne point contribuer aux beſoins de l'Etat ? Ils en ſont le *premier Corps*, & c'eſt une raiſon de plus pour qu'ils fourniſſent aux dépenſes publiques ; ils adoptent volontiers cette qualité de *premier Corps* ; mais il n'a jamais été dit qu'à ce titre ils duſſent être exempts des ſubſides généraux : au contraire, j'ai oui dire que les hiſtoires ſont pleines d'exemples

non-seulement des contributions du Clergé, mais que plusieurs de vos prédécesseurs Rois se sont quelquefois réservé les plus gros bénéfices pour en employer les revenus aux dépenses de leurs guerres. Cela ne souffroit point de contradiction alors, pourquoi cela en souffriroit-il aujourd'hui? La Religion auroit-elle changé? Non, certainement, mais les Ecclésiastiques sont parvenus à persuader à ceux qui veulent les croire que leurs biens sont sacrés, & ils disent anathême à ceux qui y touchent; mais où en ont-ils pris l'autorité? Je les défie de le faire voir; c'est une décision émanée d'eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils ont prononcée comme juges & parties. Il est encore constant par l'Histoire, que non-seulement les Gens d'Eglise ont contribué aux charges de l'Etat, les Moines même portèrent les armes en personne, sans compter les hommes qu'ils fourniſſoient, leurs vassaux ou autres. Vous laisseriez-vous présentement persuader, Sire, que ce soit un point de Religion de les laisser vivre dans la tranquilité & dans l'aisance avec de gros revenus, pendant que votre Noblesse consomme son bien, & expose tous les jours sa vie pour la défense de la Patrie, & pendant que le pauvre Cultivateur travaille sans relâche & se prive de tout pour fournir son contingent aux besoins de l'Etat. C'est cependant, Sire,

le Cultivateur qui fournit le plus de ſoldats, qu'il a élevés avec peine, & aux dépens de ſon propre néceſſaire : c'eſt lui qui ſue ſang & eau, & pour qui il n'y a aucun relâche à travailler, pour fournir aux Gens d'Egliſe les fruits de leurs bénéfices, pendant qu'ils jouiſſent des revenus ſans ſoins & ſans travaux : encore s'ils employoient ces grands biens comme ils le devroient, en aumônes & en bonnes œuvres, du moins ne les leur reprocherois-je point : cependant ils ne devroient pas moins contribuer à la choſe publique, puiſqu'ils en ſont membres. Mais dès qu'on leur parle ſeulement de donner un florin, ils ſe révoltent, ils diſent que le bien de l'Egliſe eſt ſacré, que penſer autrement ce ſeroit être hérétique. Il eſt vrai qu'il y a parmi eux le grand nombre de ceux qui travaillent, comme les Curés, Vicaires, & autres ; je ne parle pas de ceux-là, Sire, par deux raiſons ; la première, parce qu'ils ſont utiles & néceſſaires ; la ſeconde, c'eſt qu'ils ne ſont pas ordinairement opulens. Je ne parle que de ceux qui mangent, dans le luxe, la molleſſe & l'oiſiveté, les revenus eccléſiaſtiques, & ſur-tout de ces riches Monaſtères, dont les biens excèdent deux ou trois fois leur néceſſaire : ils accumulent tous les ans les trois quarts de leurs revenus, qui ſont dans leurs mains des fonds morts, dont Votre Majeſté &

votre Peuple ne tirent aucune utilité. Ce n'eſt pas là, Sire, l'intention des Rois Fondateurs, ni celle de leur inſtitution. Ils ſont fondés pour prier Dieu, & avoir leur ſubſiſtance & l'entretien avec abondance ; mais non théſauriſer, engloutir la ſubſtance du Peuple, & gêner le Prince dans ſes beſoins.

Il y a encore une autre claſſe d'hommes que je ferois contribuer : ce ſont, Sire, les Gens de Chicane, qui ne doivent pas jouir à leur aiſe & ſans ſortir de chez eux, des déſordres publics & particuliers.

Voilà, Sire, les moyens les plus juſtes & les plus convenables pour remplir vos coffres, &c. »

FIN.